

Compte rendu de la réunion du conseil d'administration de l'ANCESU

du 26 mars 2013

NB, afin de refléter le travail du CA, nous avons choisi d'évoquer tous les thèmes débattus par le CA lors de cette réunion, même si ensuite, certains se sont résolus autrement ou sont devenus obsolètes

Le CA s'est réuni le 26 mars 2013 à Paris

Présents : 12 membres ou chargés de mission

5 Excusés : Début de réunion 9h50 - Fin 17h

1 - Rapport financier

1.1 Constat du Rapport financier

G. Roussel présente le rapport financier

Constat :

- plus d'adhésions que l'année précédente
- Bilan incomplet car les règlements des inscriptions à la journée de Grenoble ne sont pas encore terminés
- Le bénéfice des formations est moindre car il n'y a eu que 2 formations en 2012 : instructeurs et journée DPC de Grenoble

Le partenariat avec la MACSF a rapporté 8000€. A priori ils poursuivront leur partenariat avec une somme équivalente en 2013

L'ANCESU n'a pas besoin de faire de déclaration d'impôts car non imposable.

La MACSF a donné comme consigne à ses représentants départementaux de prendre contact avec les CESU pour trouver les moyens de soutien aux actions départementales.

1.2 Dépenses

Des frais bancaires (960€) nous ont été facturés pour le paiement par CB via le site de façon supérieure à ce qui était prévu. Ce dépassement va être remboursé.

1.3 Aspect financier des journées et colloques

La journée de Grenoble a été bénéficiaire. Il faut statuer sur ce qui sera reversé à Grenoble au titre des frais de fonctionnement et de l'investissement.

La décision prise en juillet 2012 était l'équivalent de la masse salariale ou 1/3 des bénéfices. Il faudrait envisager plutôt la masse salariale + un pourcentage du bénéfice. Le CH siège du CESU doit faire une facture pour la mise à disposition du personnel.

Discussion financière concernant l'organisation des colloques. Il faudrait que ce soit l'ANCESU qui supporte l'engagement financier.

- avec reversement du 1/3 des bénéfices à l'ANCESU si le CESU est organisateur financier.
- A l'inverse si l'ANCESU est soutien financier alors c'est 1/3 des bénéfices qui vont au CESU qui reçoit.

Pour les colloques + journée (si entrée financière) le CA est pris en charge par l'ANCESU.

Pour les journées le 1/3 des bénéfices après reversement de la masse salariale va au CESU qui reçoit

Quitus au trésorier

Le site pose un problème de gestion comptable. Lors des inscriptions il faudrait qu'un double d'acquittement soit adressé au trésorier pour faciliter la gestion.

2 - ANCESU et SFMU (congrès urgence)

Demande d'un stand aux mêmes modalités que l'an passé : conditions financières, situation,

Et équipement :

- de l'électricité,
- de la lumière +
- une clef 3G ou un accès internet
- Tables et chaises

Notre secrétaire Geneviève assurera le stand + seront présents : Ch. Ammirati, J Couvreur, C Bertrand, V Brunstein, S Deleule

Kakemono : cf. chapitre communication

3 - Communication

Constat :

- Actuellement nous sommes en déficit de communication
- Les membres du CA n'ont pas le temps de faire la communication, les conseils au CESU, monter des programmes DPC.
- Le rôle de l'ANCESU n'est plus audible au sein des CESU.
- Il faut travailler la communication pour montrer que nous existons avec comme cible l'ensemble des professionnels de santé et médico sociaux voire les patients.
- Chaque action des CESU doit être visible. La communication passe par la presse, la télé etc...

Questions :

- Faut-il faire faire la communication par quelqu'un d'extérieur ?
- Faut-il payer quelqu'un qui se chargerait de cette mission ?
- Peut-on contacter le prestataire de la MACSF et mettre plusieurs sociétés en concurrence ?

Décision du CA

- Embaucher une personne ou un prestataire pour la mission DPC ?
- Décision du CA de se rapprocher d'une société de communication.
- Vote à la majorité pour reprendre l'agence « le 5^{ème} pouvoir » de C. REGOUBY pour assurer la politique de communication.
- Réalisation de kakemonos
 - Dead line fin avril pour décider de ce que l'on met dessus (à partir du site, en gardant la notion de la double compétence)
 - G Roussel s'occupe de faire faire les kakemonos pour le congrès urgence

4 - DPC

L'ANCESU doit se positionner en tant que force de DPC

Le programme de DPC doit partir d'un besoin de formation, l'AFGSU peut entrer en programme DPC. La trame ANFH est disponible mais pas celle de l'OGDPC.

Les commissions scientifiques pour le DPC (B. Nemitz est membre de celle des médecins et de celle des paramédicaux) étudient les demandes d'agrément et donnent un avis sur chaque organisme, qui peut être favorable ou défavorable. Elles ont validé les méthodes DPC de l'HAS et la règle est la même pour toutes les professions de santé.

Seules les actions qui auront été faites par des organismes évalués favorablement seront reconnues comme validant l'obligation de DPC.

Modalités d'inscription des organismes:

- Remplir un dossier en ligne sur le site de l'OGDPC.
- Ne peuvent être ODPC que des personnes morales donc l'hôpital mais pas le CESU.
- N'importe quelle personne morale peut déposer un dossier de demande d'agrément et sera sur la liste des organismes de l'OGDPC.

- Il y aura chaque année 3 campagnes d'inscription pour les organismes
- La durée de l'agrément est de 5 ans.

Question : est-ce utile pour l'ANCESU de s'inscrire sur le site ? Dans ce cas les actions organisées par l'ANCESU seront validées DPC. Possibilité de rentrées financières via les formations organisées surtout pour celles en priorité nationales ou régionales.

Pour avoir des chances d'être évalué favorablement :

- L'organisme doit être géré par des professionnels de santé
- Il doit comporter un Conseil scientifique composé d'experts obligatoire pour le DPC des médecins
- Il doit être libre de toute convention avec un organisme vendant des produits de santé.

- Les actions DPC lors des congrès dès lors qu'elles sont dissociées du congrès peuvent être acceptées Les actions au titre du DPC doivent être identifiées et financées à part. Par exemple sur les frais d'inscription au colloque prévoir 50€ au titre des actions DPC. Dans le bilan financier de l'action DPC devront apparaître les recettes et dépenses liées au DPC

- Les actions de DPC doivent être totalement indépendantes au plan financier des organismes produisant ou vendant des produits de santé.

5 Colloque AMIENS

5.1 Organisation

Lieu MEGACITE 85000€ location de salles + 45000€ de repas

Réservation de l'hébergement pour le CA et les intervenants (Carole). Repas du CA et des intervenants en le 11 au soir.

CA le mercredi 11 au matin.

10 labos ont confirmé leur engagement.

Un organisme de formation souhaiterait un emplacement pour faire de la pub PHTLS ACLS > Le CA refuse cette option.

Aide du conseil régional pour la pub et la communication car le colloque sera la vitrine pour SIMUSANTE. Actes du congrès en vidéo. Le Conseil général s'occupe des pochettes stylos...

Essai d'un lien avec outre mer mais quasi impossible en temps réel. Serait possible pour les conférences, les communications et les regards croisés.

AG ANCESU le mercredi 11 au soir

5.2 Programme

Demande du parrainage de Marisol Touraine et de la SFMU

Conférences :

- J TARDIF conférence évaluation des compétences + G SALVODELLI place du non technique dans une simulation ou place du procédural et comportemental
- Conférences de fin : JC GRANRY simulation et DPC et R GAGNEYRE

Il y aura des lieux d'échange ; il sera proposé aux orateurs d'être à disposition des gens présents pour poursuivre les discussions.

AFGSU et évolutions souhaitées : un questionnaire sera envoyé aux inscrits. Les questionnaires seront colligés puis présentés.

Regards croisés

1. Débriefing et auto confrontation : SALVODELLI / IGUENANE (maitre de conférence Paris 13)
2. Serious games : TESNIERE / TARDIF
3. Prescription et observance risques collectifs : LAGADEC / REGOUBY

Communications libres

Présentations libres et présentations expertes du genre raisonnement clinique, intégration du CESU dans un centre de simulation, place des CESU dans le DPC et l'EPP

Vendredi matin propositions :

1 salle communications libres

1 salle regards croisés : régulation médicale et sport en équipe ? Prise de décision en urgence et communication ?

Ou mettre les plages communications libres et expertes en même temps que des ateliers et laisser les sessions regards croisés en plénière.

Ateliers : 3 plages d'ateliers

- Patient simulé : C Bertrand
- Apprentissage et émotion P POLES
- Place du jeu J TARDIF et G GHENO
- Tutorat JAMAULT MARCHAND + prévoir quelqu'un des CESU
- Non verbal au service de l'apprentissage S DELEULE propose un intervenant expert
- Questionner en formation V BRUNSTEIN et ABOURGET
- Salon des bonnes idées et de l'innovation J COUVREUR V HERVE C FERRACCI
- Evaluation formative/ analyse réflexive Débriefing M JAFFRELOT + SCIENCES EDUC
- Contrat pédagogique T SECHERESSE
- Recherche qualitative T PELACCIA
- E Learning GIGNON
- Formateur GSU en institut G TANGUY JAMAULT
- Jeux sérieux et apprentissage A TESNIERE
- Etre secrétaire dans un CESU Karine +Geneviève

- Patient éducation thérapeutique R GAGNEYRE
- Jeux de rôle

L'atelier « Responsable de CESU » sera organisé lors d'une journée des enseignants

Pour le prochain colloque le RESU Ile de France ou DIJON sembleraient intéressés.

6 - Elections

Sortants :

B NEMITZ / V BRUNSTEIN / G TANGUY / G ROUSSEL / MJ RAYNAL

Se représentent : V BRUNSTEIN / G ROUSSEL,

5 postes vacants dont 2 se représentent + 3 places dont au moins 1 non médecin.

7- Divers

7.1 Journée de Grenoble : C Ferracci a fait un bilan.

7.2 Organismes de formation privés

Discussion sur les conventions avec les organismes de formation privés, le CA recommande l'utilisation de chartes de qualité et souhaite que le CESU du département soient informé par les organismes, lorsque ceux-ci viennent former dans le département

Problème des appels d'offres : l'ANCESU pourrait-il proposer une veille des appels d'offres ?

Recommandations aux CESU : Faire preuve d'imagination et sortir de l'AFGSU... Rappeler que le CESU signataire des AFGSU est garant de la qualité